



Réunion du comité Syndical

du mercredi 02 février 2005

CS - 1. 06

Etat provisoire des reports
d'investissements

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Les crédits inscrits en investissement, non consommés à la clôture de l'exercice 2004, se présentent de la manière suivante :

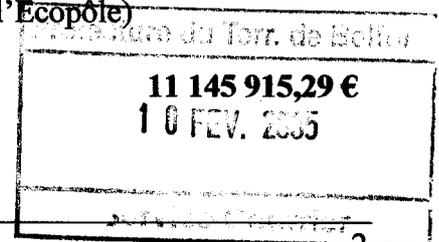
		Crédits non consommés	Rappel budget 2004
Compte 1641	Emprunts	108 078,42 €	776 000 €
Compte 16882	ICNE	43 122,41 €	412 000 €
Compte 2031	Frais d'études	413 748,00 €	432 133 €
Compte 2158	Autres matériel et outillage	4 490,30 €	10 000 €
Compte 2182	Matériel de transport	282,75 €	20 000 €
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique	13 992,38 €	50 371 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	86 635,68 €	1 032 833 €
Compte 2313	Immobilisation en cours construction	10 475 565,35 €	14 084 000 €
TOTAL		11 145 915,29 €	16 817 337 €

Il vous est proposé de définir le report des sommes de la manière suivante :

Compte 1641 :	76 000,00 €
Compte 2031 :	100 000,00 €
Compte 2158 :	15 000,00 €
Compte 2182 :	Néant
Compte 2183 :	20 000,00 €
Compte 2188 :	630 000 €
Compte 2313 :	10 304 915,29 €

(affecté pour l'essentiel au règlement des comptes des travaux de l'Ecopôle)

TOTAL



Les recettes, non réalisées à la clôture de l'exercice se présentent de la manière suivante :

	Recettes non réalisées	Rappel budget 2004
Compte 1328 : Subventions	1 159 682 €	4 110 500 €
Compte 1641 : Emprunts	7 670 181 €	7 670 181 €
TOTAL	8 829 863 €	11 780 681 €

Il vous est proposé de définir les reports de recettes sans modification, à savoir :

Compte 1328	1 159 682 €
Compte 1641	7 670 181 €
TOTAL	8 829 863 €

Le montant des emprunts reportés est gagé par un contrat établi avec Dexia-Crédit Local de France jusqu'à concurrence de 5 000 000 € et pour le solde par une offre du même établissement portant sur 5 000 000 € également.

La régularisation sera effectuée par la reprise et l'affectation du résultat du compte administratif 2004.

Il vous est demandé :

- ↳ d'**ADOPTER** ces dispositions et de prononcer les reports en dépenses et en recettes tels qu'ils vous sont proposés

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'**UNANIMITE**

- ↳ **ADOPTE** ces dispositions et **PRONONCE** les reports en dépenses et en recettes tels qu'ils sont proposés

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 10 FEV. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 10 FEV. 2005

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

10 FEV. 2005

Page 3